

BISO

Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou

Septembre 2023 : Résidences

Octobre 2023 : Exposition

APPEL À CANDIDATURES

Dossiers de candidature complets à envoyer par e-mail à l'adresse :

biso.sculpture@gmail.com

avant le **30 octobre 2022**

Email : biso.sculpture@gmail.com

Facebook : [Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou](#)

Instagram : bisobiennale

Présentation de BISO

Première biennale dédiée à la sculpture contemporaine sur le continent africain, la Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou (BISO) est un événement artistique phare de l'Afrique et de sa diaspora, dédié à la sculpture sous toutes ses formes. Après le succès des deux premières éditions, en 2019 sous le thème Oser inventer l'avenir, et en 2021 avec L'Aventure ambiguë, l'objectif de la Biennale **BISO 2023** est de renforcer le soutien et la visibilité des artistes sculpteurs et de consolider leur place sur le marché de l'art contemporain.

Les deux temps forts de la Biennale BISO 2023 seront :

- **Les résidences d'artistes / septembre 2023** : d'une durée de 15 jours à 1 mois, accordées sur décision du Comité de sélection. Ces résidences se tiendront dans les lieux partenaires de BISO à Ouagadougou.
- **L'exposition BISO / début octobre 2023** : organisée à l'Institut français de Ouagadougou, ouverte au public pour une durée d'un mois.

Thématique BISO 2023 :

LE FEU DES ORIGINES

“Véritable saga au cœur de la colonisation, Le Feu des origines se propage de la brousse à la ville, sur les traces d'un héros en révolte, Mandala Mankunku. De sa naissance merveilleuse à ses dernières années, la vie de Mandala raconte l'histoire de son pays, le Congo, et de son continent, l'Afrique. La sanglante construction du chemin de fer congolais, la mise en coupe du pays, et jusqu'à l'utilisation massive des hommes lors de la guerre de 1940, où le Tchad, le Cameroun, la Centrafrique et le Congo constitueront les bases de “la France Libre”. Alors, balayé par le pouvoir colonial, usé par les luttes politiques puis la guerre, vieilli aux yeux même de ces enfants partis chercher la modernité en Occident, il restera à Mandala Mankunku à retrouver le feu des origines.”

Épopée classique relatant la transmutation d'un territoire et d'un peuple africain par la colonisation européenne, Le Feu des origines est le second roman de l'auteur congolais Emmanuel Dongala. Il a reçu à sa sortie en 1987 le Grand Prix littéraire d'Afrique Noire.

Au centre de cette saga, le personnage principal, Mandala Mankunku, “*forgeron, fils de forgeron*” et “*maître sculpteur : en bois, en bronze, en pierre*”. Il a étonnamment les yeux verts - des “*yeux glauques, vert-de-palme, phosphorescents*”, “*des yeux verts de fauve nyctalope*”, couleur mamba, malachite. Génie créateur, avide de connaissance et d'émancipation, Mandala Mankuku s'adapte et résiste ardemment par son art au pouvoir colonial.

Avec Le Feu des origines, l'auteur se fait le chimiste et l'observateur d'un nouveau paradigme intellectuel et spirituel africain, synthèse d'une sagesse holistique propre à l'Afrique, augmentée de la somme des connaissances globalisées. On retrouve cet alliage dans les arts, où les techniques artisanales ancestrales - la sculpture, le perlage, la ferronnerie, le textile, la céramique, la peinture - se trouvent perpétuées avec leurs évolutions techniques par des artistes du Continent, de ses diasporas et d'Ailleurs.

Ce feu matriciel et animiste évoque la relation passionnelle que chacun peut entretenir avec ses géographies intimes - et fait écho au caractère éruptif et dévorant des origines en contexte afro-diasporique. On le retrouve ainsi dans l'oeuvre du poète et romancier guadeloupéen Daniel Maximin qui y développe un Volcanisme, une ode au magma en fusion des individualités créolisées dans Soufrières (1987), L'isolé soleil (1989), L'invention des désirades (2000) et chez

l'Afro-américain James Baldwin, au creuset du brasier identitaire états-unien dans *La prochaine fois, le feu* (1963).

La sculpture est - nous le croyons - un feu originel, unificateur et régénérateur de l'art en Afrique. Le choix de ce thème pour cette édition 2023 de la Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou (BISO) est aussi un hommage à la tradition métallurgique burkinabè, au feu du four et de la forge.

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra inclure :

- **Le bulletin de candidature complété** (bulletin en p. 6).
- **Un curriculum vitae**, comportant les éléments retraçant la formation de l'artiste, son parcours professionnel, ses expériences, l'historique de ses expositions publiques et en galerie (2 pages maximum, format Word ou PDF).
- **Un court texte de présentation** de la pratique de l'artiste mettant en exergue la cohérence de son propos et de ses œuvres avec le thème de BISO 2023 : **LE FEU DES ORIGINES** (2 pages maximum, format Word ou PDF).
- **Une sélection de visuels** des œuvres de l'artiste (5 visuels d'œuvres maximum, format JPEG). Les visuels devront être en couleurs, lisibles, légendés en précisant les matériaux et la technique utilisés ainsi que les dimensions. L'artiste pourra candidater au travers d'œuvres existantes ou de projets d'œuvres qui seront produites spécifiquement pour BISO.

Dossiers de candidature complets à envoyer par e-mail à l'adresse :
biso.sculpture@gmail.com avant le **30 octobre 2022**

Attentes artistiques du Comité

Bien qu'il soit impossible d'établir une liste exhaustive des critères objectifs qui seraient pris en compte par le Comité pour la sélection des artistes, celui-ci portera une attention particulière à :

- la cohérence de la proposition de l'artiste avec le thème de la Biennale 2023 : **LE FEU DES ORIGINES** ainsi qu'à la richesse des interprétations proposées.
- l'intérêt esthétique de la pratique de l'artiste.
- l'originalité des œuvres et leur inscription dans la contemporanéité.
- la maîtrise des techniques mises en œuvre et la qualité d'exécution.

Annonce des candidats retenus :

Chaque candidat recevra une réponse par e-mail quant à sa participation à la Biennale fin **décembre 2022**.

Les demandes d'information peuvent être adressées à : **biso.sculpture@gmail.com**

CANDIDATURE À LA BIENNALE BISO - RÈGLEMENT

Article 1 : Date et thème

- La troisième édition de la Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou BISO se tiendra début **octobre 2023**, précédée des résidences de création pendant le mois de septembre 2023.
- Pour cette troisième édition de BISO, le thème choisi est : **LE FEU DES ORIGINES**

Article 2 : Participation

- L'appel à candidature s'adresse aux artistes ayant une pratique de sculpture, installation, performance, débutant ou confirmé, de toutes origines.
- Un dossier de candidature complet doit être envoyé, comportant le bulletin de candidature complété, le Curriculum Vitae résumant le parcours artistique du candidat, un court texte de présentation de la pratique artistique ainsi que les visuels des œuvres légendés (5 visuels maximum).
- Le dossier de candidature complet doit être envoyé avant le **30 octobre 2022** par e-mail à l'adresse biso.sculpture@gmail.com.
- Tout dossier reçu après cette date limite sera refusé.
- Le candidat devra être l'auteur des œuvres originales présentées, fruit d'un travail personnel. Toute copie ou contrefaçon est strictement interdite.

Article 3 : Sélection des candidats

- Les candidatures reçues seront examinées par un Comité de sélection. Environ 20 artistes seront sélectionnés dans le but de produire une œuvre spécifique pour la Biennale.
- Les artistes retenus seront informés individuellement par e-mail.
- Le choix du Comité de sélection est sans appel.
- Les artistes sélectionnés seront tenus d'assurer une présence au cours de la Biennale. Les dates seront à définir d'un commun accord entre les organisateurs et l'artiste. Un hébergement sera pris en charge par la Biennale pour la période du vernissage.

Article 4 : Résidences artistiques

- Les résidences artistiques s'effectueront à Ouagadougou pour une durée de 15 jours à 1 mois avant l'ouverture de la Biennale.
- Les artistes participant aux résidences s'engagent à fournir un projet et un planning de réalisation de leur création.
- Les artistes participant aux résidences s'engagent à respecter le budget attribué à la production des œuvres en résidence.

Article 5 : Lieux d'exposition

- Les œuvres de la Biennale seront exposées à l'Institut français de Ouagadougou.
- Les sculptures seront installées à l'intérieur des bâtiments, mais également dans des espaces extérieurs, en fonction des dimensions et matériaux des œuvres.

Article 6 : Transport des œuvres

- Le transport des œuvres au lieu d'exposition sera coordonné par BISO.
- Retrait des œuvres : à l'issue de la Biennale, les œuvres seront retirées par l'artiste en concertation avec les organisateurs ou retournées par transporteur aux frais de l'artiste.

Article 7 : Communication

- Les organisateurs de la Biennale assureront la communication de l'événement et des artistes exposés par tous moyens à leur convenance.
- La Biennale concevra le programme, les cartels des œuvres et autres supports de visites.

Article 8 : Prix de la Biennale

- Le jury de la Biennale attribuera un prix à l'artiste dont le(s) œuvre(s) auront répondu le mieux au thème 2023 : **LE FEU DES ORIGINES**.
- La remise de prix aura lieu au début de la Biennale.

Article 9 : Vente des œuvres

- La vocation de la Biennale BISO est la valorisation des productions artistiques et la mise en contact des artistes sculpteurs avec le milieu de l'art contemporain.
- Les artistes devront informer les organisateurs de la Biennale de toute transaction réalisée pendant la durée de l'exposition.
- Les organisateurs de la Biennale pourront accompagner les artistes qui souhaitent commercialiser leurs œuvres dans la fixation des prix et les modalités commerciales.

Article 10 : Assurance, Responsabilité

- La Biennale prend les précautions d'usage vis-à-vis des œuvres qui lui sont confiées, mais ne saurait engager sa responsabilité pour tous dommages.
- L'association ne pourra être tenue responsable des pertes, vols, dégradations, préjudices matériels et moraux consécutifs aux dommages causés qui pourraient se produire pendant la Biennale sur les œuvres exposées ou accidents divers.
- Si la Biennale devait être annulée en raison de force majeure ou pour toute cause indépendante de la volonté des organisateurs, aucune indemnité ne serait versée aux participants.
- Les œuvres restant la propriété de l'artiste durant toute la Biennale, chaque artiste reste libre de souscrire une assurance personnelle garantissant ses œuvres durant la manifestation et renonce expressément à tout recours contre l'organisateur.

BULLETIN DE CANDIDATURE

à retourner avec les éléments du dossier avant **le 30 octobre 2022**

Mr Mme

NOM _____ Prénom _____

Nom d'artiste _____

Nationalité _____

Date de naissance jj/mm/aaaa : _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel fixe _____ Tel portable _____

Site web _____

E-mail _____

Participation à la Biennale BISO :

Souhaite réaliser une résidence artistique BISO (œuvre produite sur place pour l'exposition) d'une durée de :

2 semaines 3 semaines 4 semaines

Matériaux utilisés :

Bois Métal Argile/Terre Pierre Plastique

Tissu Papier Verre Récupération

Autre(s) : _____

Technique(s) :

Taille Modelage Moulage Assemblage

Autre(s) : _____

Fait à : _____ Date : _____

Signature : _____